

REGLEMENT
Tournoi de la côte de beauté 07 et 08 juillet 2018
Doubles Homme & Dame – Double mixte
ESPACE CORDOUAN – Royan
Séries N-R-D-P

1. Le tournoi se déroulera selon les règles FFBaD et les dispositions particulières ci-dessous. La demande d'autorisation est enregistrée sous le n°1703623. Le Juge-Arbitre sera Abel SEGOUAT.
2. Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBaD dans les catégories minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans, dans les séries N, R, D, P. Pour la catégorie minimes, le joueur devra avoir au minimum le classement R6 dans le tableau dans lequel il souhaite jouer.
3. Aucun participant ne doit faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
4. Les tableaux proposés sont doubles hommes (DH), doubles dames (DD) et doubles mixtes (DMx). Les tableaux seront organisés prioritairement en poules de 4 avec un minimum de 2 sortants par poule (Puis élimination directe). Les tableaux DH et DD se joueront intégralement le samedi, les tableaux DMx le dimanche.
5. L'organisation gèrera le tournoi à l'aide du logiciel fédéral Badplus, et se réservera le droit de regrouper et/ou scinder des catégories, selon le nombre d'inscrits, en fonction du CPPH.
6. Les joueurs seront répartis dans les tableaux suivant leur classement CPPH effectif 14 jours avant la date du tournoi.
7. Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre, par ordre d'arrivée, cachet de la poste faisant foi. Le nombre de paires inscrites par tableau sera limité pour que le nombre quotidien de matches par joueur ne dépasse le nombre autorisé.
8. La date limite d'inscription est le 23/06/2018 à réception du courrier, cachet de la poste faisant foi.
9. Le tirage au sort et la confection des tableaux se feront le 24/06/2018.
10. Le montant des droits d'engagements est de 12 € (un tableau), 17 € (deux tableaux).
11. Le paiement devra impérativement être joint aux feuilles d'engagement par chèque à l'ordre de EBRSG. Dans le cas contraire, l'inscription ne sera pas prise en compte par l'organisation. Aucune inscription ne sera prise par mail ou par téléphone. Les paires ne seront inscrites que lorsque les deux partenaires auront réglés leur inscription.
12. Les horaires des tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront éventuellement être modifiés.
13. Les volants sont à la charge des participants, avec partage égal entre les deux paires.
14. Les volants officiels sont le RSL GRADE 3 (plumes) et le Mavis 2000 (plastique), en vente dans la salle.
15. Les joueurs en série Promotion peuvent s'entendre pour l'utilisation d'un volant plume ou plastique de leur choix. En cas de désaccord, le volant plume sera de mise.
16. Les matchs seront auto-arbitrés. Les finales, et si possible les demi-finales seront arbitrées par des arbitres officiels ou stagiaires.
17. Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant l'heure présumée de son match.
Il devra se faire enregistrer à la table de marque dès son arrivée.
Tout joueur devant s'absenter doit en faire la demande au juge arbitre.
Les joueurs doivent rester dans le gymnase jusqu'à la publication du tableau final.
18. Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 min.
19. Les joueurs disposent de 3 min entre l'appel et le début de leur match, échauffement et test des volants compris.
20. Les volants touchant les structures fixes (paniers, éclairage, plafond) seront déclarés faute en jeu ainsi qu'au service. Les volants touchant les structures mobiles (câbles) seront déclarés faute en jeu et une fois let au service.
21. Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du Comité d'Organisation, le juge arbitre, les arbitres, et au plus deux conseillers par double.
22. Les décisions du juge arbitre sont sans appel.
23. Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique, voir articles 3.9 et 3.10 du guide du badminton. Ces derniers seront affichés dans la salle le jour de la compétition.
24. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort. Si un joueur est forfait, il doit prévenir le plus tôt possible impérativement l'organisateur et éventuellement son (sa) partenaire s'il est inscrit en double. Celui(Celle)-ci doit alors préciser s'il (si elle) maintient son inscription en recherche ou s'il (si elle) annule sa participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu. Aucun remboursement ne pourra avoir lieu après la date du tirage au sort s'il n'est pas dûment justifié. Tout joueur forfait adressera dans les 5 jours les pièces justificatives au siège de la Ligue Nouvelle Aquitaine.
25. Les joueurs devront porter des tenues conformes avec le Règlement Général des Compétitions. En particulier, les surnoms, les diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFBaD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs, voir l'article 3.1.C2 du guide du badminton. Tout joueur ayant déjà été prévenu lors d'un tournoi précédent pourra être sanctionné par le juge arbitre.
26. Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, conformément à l'article 2.14 du Règlement Général des Compétitions. Un formulaire désignant la personne responsable est à remplir par les parents et à donner à la table de marque le jour de la compétition. Si un mineur atteint un rang ouvrant droit à un prix en espèces dans un tableau adulte, le montant est obligatoirement versé par chèque ou virement au représentant légal du joueur.
27. Tout participant récompensé s'engage à assister à la remise des prix, dans la mesure où l'heure prévisionnelle du dernier match lancé est respectée, et que celle-ci a lieu dès la fin du dernier match. Aucune récompense ne sera remise avant la fin de la compétition.
28. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
29. L'inscription au tournoi implique l'acceptation de ce règlement. Sauf indication contraire, toute personne inscrite accepte de céder à l'organisation ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées durant le tournoi.

Merci et bons matchs à toutes et tous.

LES ORGANISATEURS